

MAIRIE de VIC LA GARDIOLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 30 mars 2009

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21 heures et commence par un rappel des décisions prises au cours de la dernière réunion.

Sujet n°1 : Adoption du Compte de Gestion du Trésorier - 2008

Monsieur le Premier Adjoint informe que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2008 a été réalisée par le Trésorier de Frontignan et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la Commune.

Monsieur le Premier Adjoint précise que le Trésorier a transmis à la Commune son compte de gestion avant le 1er juin comme la loi lui en fait l'obligation.

Vote : Unanimité

Sujet n°2 : Adoption du Compte Administratif- Exercice 2008

Monsieur le Premier Adjoint exposé à l'Assemblée les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2008 et présente les chiffres suivants :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	862 018,68	1 793 507,24
Recettes	1 073 208,81	1 911 486,12
Excédent	211 190,13	117 978,88

Vote : Unanimité

Sujet n°3 : Résultats de l'exercice 2008 - Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2008,

- constatant que le compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement : 117 978,88 €
 - un excédent d'investissement : 211 190,13 €
- constatant la reprise des résultats de l'exercice N - 1 :
 - en fonctionnement : 150 000,00 €
 - en investissement : - 379 539,77 €

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats comme suit :

1/ Excédent d'exploitation

Affecté en fonctionnement (article 002) : 267 978,88

Affecté en investissement (article 1068) : 0,00

2/ Déficit d'investissement : 168 349,64 (article 01)

Vote : Unanimité

Sujet n°4 : Impôts locaux : vote des taux.

Considérant que le budget primitif 2009 nécessite des rentrées fiscales de 726 683 € (sans allocations compensatrices), Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit, en proposant d'appliquer une hausse de chaque taux de 5 %:

	Taux Année		Bases	Produit (en euros)
	2008	2009	2009	2009
Taxe d'Habitation	8,94	9,39	3 148 000	295 597
Foncier Non Bâti	67,96	71,36	82 100	58 587
Foncier Bâti	17,05	17,90	2 081 000	372 499

Vote : Unanimité

Sujet n°5 : Versement des subventions aux Associations et aux organismes publics - Année 2009

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée le tableau de subventions suivant :

Association	Subvention allouée, en euros
C.C.A.S.	6.800,00
CHAPI-CHAPO	12.500,00
COOPERATIVE MATERNELLE	4.738,00
COOPERATIVE PRIMAIRE	9.125,00
PREVENTION ROUTIERE COMITE DPT HERAULT	155,00
APEI	310,00
ANCIENS COMBATTANTS	700,00

CHASSEURS ET PROPRIETAIRES	1.000,00
CLUB TAURIN	7.000,00
ELEPHANTS D'HANNIBAL	1.500,00
ESPOIR POUR UN ENFANT	150,00
FOOTBALL CLUB VICOIS	3.500,00
JUDO CLUB DE VIC	1.000,00
LES GARDIENS DE LA GARDIOLE	150,00
GERONTHAU	1.058,00
LES ROUES LIBRES	2.000,00
MAISON POUR TOUS	2.300,00
OFFICE DU TOURISME	18.000,00
PARALYSES DE FRANCE	250,00
RESTAURANTS DU CŒUR	650,00
SECOURS CATHOLIQUE	250,00
SECOURS POPULAIRE FRONTIGNAN	250,00
TENNIS CLUB VICOIS	3.230,00
3ème AGE HUMORISTES	800,00
TOUT EN HARMONY	4.250,00
TAMBOURIN	920,00
VIC PETANQUE	3.000,00
KSB	800,00

Vote : Unanimité

Sujet n°6 : Adoption du Budget Primitif 2009

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée les équilibres suivants :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 229 260,88	2 229 260,88
Investissement	2 351 141,00	2 351 141,00

Vote : Unanimité

Sujet n°7 : Nombre de Conseillers délégués

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de fixer à 2 le nombre de conseillers délégués.

Vote : Unanimité

Sujet n°8 : Réactualisation prix des repas

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de réactualiser les prix des repas scolaires, pour le centre de loisirs, les personnels de service, les commensaux, le 3ème âge, les goûters, en raison de la décision du Conseil Syndical fournisseur de la prestation, de faire évoluer les prix d'environ 2% à compter du 1er mars 2009.

Les nouveaux tarifs sont les suivants :

- repas scolaires et centre de loisirs : 3,63 €
- repas personnel de service : 3,77 €
- repas commensaux: 5,37 €
- repas 3ème âge - mallette : 4,15 €
- goûter centre de loisirs : 0,85 €

Vote : Unanimité - Application des tarifs à compter du 1er avril 2009.

Sujet n°9 : Convention avec la Préfecture pour le versement anticipé du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de conventionner avec la Préfecture afin d'obtenir le versement anticipé du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire clôture la séance à 1 heure 15.